



Délibération du Conseil d'Administration

D 2023-01-01

Le 29 mars 2023,

Le Conseil de d'Administration du CCAS de la commune de La Verpillière,
Dûment convoqué le 24 mars 2023,
S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie à 16H, Place du Docteur Ogier, sous la présidence de
Monsieur Patrick MARGIER, président du CCAS.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les membres en exercice, à l'exception de ceux qui,
absents, avaient donné procuration :

Robert PROTHIERE pouvoir à Marcelle VVIENT
Armelle GIRARD CHANEL pourvoir à Gérard LYOT
Geneviève BOROT pouvoir à Annie SANCHEZ

Etaient absents : Bernadette SANCHEZ

Nombre de membres :

En exercice : 17
Présents : 13
Absents : 1
Procurations : 3
Votants : 16

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 OCTOBRE 2022

Le Conseil d'Administration,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU le procès-verbal annexé à la présente,

CONSIDERANT que Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la réunion du Conseil
d'administration du mercredi 12 octobre 2022 dont le projet a été adressé aux membres du Conseil
d'administration,

CONSIDERANT que Monsieur le Président invite les membres du Conseil d'administration à formuler
leurs observations,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration mercredi 12 octobre 2022.

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Fait à LA VERPILLIÈRE,

Le 29 mars 2023

Le Président,

Patrick MARGIER

